

Niederanwen, le 11 juillet 2024

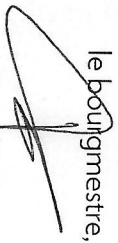
## AVIS AU PUBLIC

(3A/2024/2504/182)


Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **A-PROMOTIONS Sàrl.** a introduit auprès de l'Inspection du travail et des mines une demande d'autorisation de la classe 3A relative à *l'exploitation d'articles pyrotechniques et de lasers à Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanwen du 11 juillet 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,  
  
Fréd Ternes



le secrétaire,  
  
Bob Scholtes

Niederanwen, le 11 juillet 2024

## AVIS AU PUBLIC


(1/23/0565)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **PROXIMUS Luxembourg S.A.** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation de la classe 1 relative à *l'exploitation d'un ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques sur la toiture d'un bâtiment à caractère administratif situé à Senningerberg, 5, Héienhaff.*

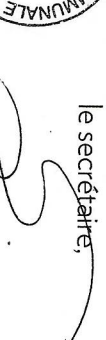
La demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanwen à partir du 11 juillet 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés. Toute réclamation écrite doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au 26 juillet 2024 inclus.

Le bourgmestre ou un délégué entendra tous les intéressés qui se présentent lundi, le 29 juillet 2024 entre 9.00 et 10.00 heures au service urbanisme communal à Oberanwen, 18, rue d'Ernstler, pour recevoir les réclamations orales.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,  
  
Fréd Ternes



le secrétaire,  
  
Bob Scholtes